

Info-employeurs

Numéro 37, hiver 2005/2006

Bulletin à l'intention des administrateurs du régime de retraite OMERS

OMERS fixe les taux de cotisation pour 2006

Hausse des taux avec la première paie complète de janvier

Nous confirmons l'annonce faite dans le numéro de juillet d'*Info-employeurs*, soit que les taux de cotisation d'OMERS augmenteront en moyenne de 0,6 % de la rémunération annuelle d'un participant avec la **première paie complète de janvier 2006**. Cette hausse est inférieure à nos prévisions de la fin de l'année dernière en raison de rendements de placement supérieurs à ce que nous avions prévu.

Les nouveaux taux, qui ont été approuvés par la province d'Ontario en novembre, correspondent à une hausse d'environ 9 % de la somme que doit payer un participant et un employeur. Par exemple, le participant qui cotise 100 \$ par paie en 2005 paiera environ 109 \$ en 2006.

Le relèvement des cotisations s'impose du fait du déficit de capitalisation actuel d'OMERS qui est attribuable à trois principaux facteurs :

- l'interruption obligatoire du versement des cotisations selon la législation fédérale qui a privé OMERS de 5,3 milliards sur quatre ans;
- très forte chute des marchés boursiers de 2000 à 2002; et
- augmentation des améliorations négociées des prestations comprenant l'indexation à 100 % sur l'inflation.

Taux de cotisation de 2006

Voici le tableau des taux en vigueur l'an prochain. Ils sont indiqués en pourcentage de la rémunération annuelle payable par un participant (l'employeur verse une cotisation égale).

Taux de cotisation		2005	2006
Âge de retraite normale de 65 ans	Jusqu'au MGAP*	6,0 %	6,5 %
	Au-dessus du MGAP	8,8 %	9,6 %
Âge de retraite normale de 60 ans	Jusqu'au MGAP	7,3 %	7,9 %
	Au-dessus du MGAP	9,8 %	10,7 %

*Le maximum des gains annuels ouvrant droit à pension est la limite jusqu'à laquelle les participants cotisent aussi au RPC : 42 100 \$ en 2006.

Suite à la page 2...

Autonomie d'OMERS

Le gouvernement tient des audiences sur le projet de loi (page 3).

Dans ce numéro

- L'énergie, un secteur émergent du portefeuille d'OMERS 2
- Les audiences provinciales - pour des réactions et suggestions sur l'autonomie d'OMERS 3
- Du côté de l'administration 4
- OMERS poursuit le développement de e-access 6
- www.omers.com fait peau neuve 7
- Ensemble pour découvrir l'administration du régime 8
- Des questions? Nous sommes prêts à vous aider! 8



OMERS fixe les taux de cotisation pour 2006

Âge de retraite normale de 65 ans

Exemples de salaire		Cotisations	
Annuel	Par 26 paies	2005	2006*
30 000 \$	1 153,85 \$	69,23 \$ / paie	75,00 \$ / paie
50 000 \$	1 923,08 \$	124,97 \$ / paie	134,42 \$ / paie
70 000 \$	2 692,31 \$	192,66 \$ / paie	208,27 \$ / paie

Âge de retraite normale de 60 ans

Exemples de salaire		Cotisations	
Annuel	Par 26 paies	2005	2006*
30 000 \$	1 153,85 \$	84,23 \$ / paie	91,15 \$ / paie
50 000 \$	1 923,08 \$	148,94 \$ / paie	160,43 \$ / paie
70 000 \$	2 692,31 \$	224,33 \$ / paie	242,74 \$ / paie

*MGAP 2006 (42 100 \$)

Voici des exemples de cotisations que les participants verseront par période de paie de deux semaines en 2006. À titre de comparaison, nous indiquons aussi ce que les participants paient actuellement. N'oubliez pas que les cotisations des participants réduisent leur revenu imposable et, par conséquent, peuvent atténuer l'impact de la hausse du taux de cotisation.

Des questions?

Nous sommes à votre service. Veuillez vous adresser au Service à la clientèle d'OMERS.

www.omers.com

Les tables des cotisations de 2006 seront incluses à la rubrique *Employers Contributions* d'ici la fin décembre 2005.



L'énergie, un secteur émergent du portefeuille d'OMERS

Le revenu généré par les placements, c'est ce qui aide OMERS à tenir sa promesse de s'acquitter de ses obligations futures en matière de retraite envers les participants.

La stratégie de placement d'OMERS vise notamment la croissance par des placements dans des actions privées, des actifs immobiliers et d'infrastructure, y compris les occasions suivantes dans le secteur de l'énergie :

Bruce Power :

OMERS investit dans le relancement de la centrale

OMERS investit dans l'avenir à long terme de Bruce Power, dans le cadre d'un partenariat avec TransCanada Corporation, BPC Generation Infrastructure Trust (le lien d'OMERS), Cameco Corporation, Power Workers' Union et The Society of Energy Professionals.

OMERS achète la société albertaine CEDA Holdings

OMERS a récemment annoncé l'achat de CEDA Holdings Ltd à Precision Drilling Corporation. CEDA, société de Calgary, est un

important fournisseur de maintenance industrielle spécialisée et de services «aller-retour» aux raffineries de pétrole, usines pétrochimiques, exploitations de pâtes et papiers, et centrales électriques au Canada et aux É.-U. CEDA, dont la création remonte à 1972, a d'excellents antécédents de sécurité et un long passé de croissance et de rentabilité.

Notation qui confirme la performance vigoureuse d'OMERS

OMERS continue d'avoir droit à la plus élevée (AAA) des cotes de crédit de contrepartie ou d'entreprise attribuée par Standard & Poor's. Cette annonce a été faite en octobre dernier.

Standard & Poor's a précisé que la notation reflète «...la structure de gouvernance d'entreprise prudente [d'OMERS], les antécédents de croissance de l'actif de qualité de la Caisse et des performances passées supérieures après ajustement en fonction des risques».

www.omers.com

Vous trouverez des précisions sur les placements d'OMERS sur notre site Internet.

La province à l'écoute des observations sur l'autonomie d'OMERS

Les audiences organisées par le gouvernement sur le projet de loi visant l'autonomie d'OMERS ont eu lieu en novembre. Le projet de loi 206 (*Loi de 2005 révisant la Loi sur le régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario*) propose un modèle de gouvernance indépendant pour OMERS, semblable à ceux adoptés pour les autres régimes de retraite du secteur public, comme celui des enseignantes et enseignants de l'Ontario ou des hôpitaux de l'Ontario.

Les audiences avaient pour but d'obtenir les réactions et suggestions sur le projet de loi 206 et un certain nombre de groupes d'employés et d'employeurs y ont été représentés. OMERS y a aussi assisté pour discuter des points d'ordre technique de la législation, mais pas des questions concernant les intéressés. Le gouvernement modifiera la législation en fonction des commentaires présentés aux audiences.

Dans le cadre du projet d'autonomie que le Conseil d'OMERS vise depuis longtemps, le répondant du régime OMERS doit être changé (c'est actuellement le gouvernement de l'Ontario). Le régime OMERS sera alors placé sous le contrôle de ceux qui le financent, soit les participants et les employeurs.

Une société de promotion assumera le rôle de répondant du régime et la responsabilité définitive en matière de conception du régime et de modification des prestations. Le Conseil d'OMERS, qui deviendra la société de promotion, continuera de superviser les placements et l'administration du régime.

Le fonctionnement du régime tout comme les services aux participants et aux employeurs ne changeront guère. Toutefois, nous prévoyons que l'exécution de certaines mesures pourra être accélérée du fait qu'il ne sera pas nécessaire d'attendre que le répondant actuel du régime, soit le gouvernement de l'Ontario, approuve les modifications ou améliorations.

Dans le cadre de l'autonomie, ceux qui financent le régime prendront les décisions définitives sur sa conception. Lorsque le texte législatif aura été adopté, la société de promotion sera responsable des décisions de conception du régime.

Régimes complémentaires

Le projet de loi 206 prévoit aussi la possibilité d'établir des régimes complémentaires. Il s'agit de régimes de retraite distincts prévoyant des prestations que n'offre pas le régime de base d'OMERS.

La moitié des sièges de la société de promotion sera attribuée aux employeurs; ils participeront pleinement aux décisions d'offre de régimes complémentaires.

Les régimes complémentaires qui ont été offerts devront être négociés entre un employeur et les employés admissibles, la participation à ces régimes n'étant pas obligatoire. Cela permettra des négociations de prestations au niveau local entre l'employeur et le syndicat ou l'association.

Les cotisations payables par les participants, tant employés qu'employeurs, devront augmenter pour couvrir le coût des prestations supplémentaires.

À suivre

Nous vous tiendrons au courant, ainsi que vos participants, de l'évolution de la question de l'autonomie et vous communiquerons les nouveautés dès que nous en aurons connaissance.

www.omers.com

Consultez *Plan Governance/Autonomy/Bill 206* pour plus de précisions.

Modèle actuel

Conseil d'OMERS

Représentants :

- 6 pour les employeurs
- 6 pour les employés, dont un retraité
- 1 pour le gouvernement de l'Ontario

Surveille l'administration du régime et les placements de la Caisse

Gouvernement de l'Ontario (répondant du régime)

- Nomme les membres du Conseil d'OMERS
- Prend les décisions d'approbation définitives de la conception du régime et des taux de cotisation

Modèle proposé

Société d'administration

- Composée d'un nombre égal de représentants des employeurs et des employés, et d'un participant retraité
- Continue de surveiller l'administration du régime et les placements de la Caisse
- Les groupes de répondants, (ex., SCFP, conseils scolaires) nommeront les représentants

Société de promotion (répondant du régime)

- Composée d'un nombre égal de représentants des groupes d'employeurs et d'employés
- Assume l'ancien rôle du gouvernement et responsable de la conception du régime et des taux de cotisation
- Des groupes de répondants, (ex., SCFP, conseils scolaires) nommeront les représentants

Du côté de l'administration

De l'aide pour vos formalités de fin d'année

Notre *Liste de contrôle de fin d'année* 2005 est sur notre site à

www.omers.com – consultez *Employers/Publications*.

La liste de contrôle renferme des rappels et renseignements pour vous aider à exécuter vos formalités de déclaration pour 2005 et à vous préparer pour 2006, notamment :

Employeurs...

Liste de contrôle de fin d'année
Le moment est venu de conclure les formalités administratives de fin d'année 2005...

À l'attention des employeurs :

- ✓ Vérifier que tous les participants ont été déclarés à l'OMERS.
- ✓ Vérifier que tous les participants ont été déclarés à l'OMERS.
- ✓ Vérifier que tous les participants ont été déclarés à l'OMERS.

Les taxes de cotisations de 2006 :

Taxe	Montant	Montant
Taxe de cotisation de 2006	1,5 %	1,5 %
Taxe de cotisation de 2006	1,5 %	1,5 %
Taxe de cotisation de 2006	1,5 %	1,5 %

- la date limite de déclaration des demandes de retraite en cours
- la date limite d'offre des délais de carence d'invalidité aux participants
- le MGAP 2006 (maximum des gains annuels ouvrant droit à pension), le MGAP sur cinq ans et le plafond de salaire pour le RPA.

Nous avons déjà envoyé un avis à tous les utilisateurs de e-access et à ceux qui se sont inscrits à notre service d'alertes sur Internet.

www.omers.com Pour recevoir un avis par courriel chaque fois que nous ajoutons une information sur notre site Internet, allez à notre page d'accueil, cliquez sur «Update me» (en bas à droite).

Du nouveau *Formulaire 206 – Renseignements sur le bénéficiaire...*

OMERS a préparé un nouveau formulaire de changement de renseignements pour les participants : *Formulaire 206 – Renseignements sur le bénéficiaire*. Il a été mis au point après consultation des employeurs pour qu'il soit plus facile aux participants d'effectuer eux-mêmes le changement de bénéficiaire.

Contrairement au *Formulaire 106 – Modification de renseignements – participant*, le formulaire 206 permet aux participants de modifier ou de désigner eux-mêmes un

bénéficiaire sans avoir besoin de la signature de l'employeur.

Ce formulaire imprimable est accessible à la rubrique *Participants/Formulaire* du site **www.omers.com**. **Remarque :** Continuez d'utiliser le formulaire 106 pour tous les autres changements de renseignements des participants, comme la situation d'emploi, la date d'embauchage, etc.

Formulaire 206
Renseignements sur le bénéficiaire

Après avoir rempli ce formulaire, veuillez l'envoyer à OMERS.

1. RENSEIGNEMENTS ACTUELS

2. RENSEIGNEMENTS SUR LE BÉNÉFICIAIRE

3. AUTHORIZATION

...et un nouveau *Formulaire 104 – Offre d'adhésion à OMERS – employé à temps partiel*

Utilisez le nouveau formulaire 104 pour proposer l'adhésion à OMERS à un employé à temps partiel qui est admissible à l'adhésion lorsque celle-ci est facultative.

Vous trouverez la version imprimable du formulaire 104 sur notre site **www.omers.com** sous *Employers/Formulaires*.

Formulaire 104
Offre d'adhésion à OMERS – employé à temps partiel

Après avoir rempli ce formulaire, veuillez l'envoyer à OMERS.

1. RENSEIGNEMENTS ACTUELS

2. OFFRE D'ADHÉSION

www.omers.com Vous trouverez la définition de l'employé à temps partiel d'OMERS dans le manuel d'administration *Employers/Employer Administration Manual* (section 6 – Other-than-continuous full-time [OTCFT] employees).

Traitement des participations concomitantes (doubles)

On parle de participations concomitantes ou doubles lorsqu'un participant est au service de deux employeurs participant à OMERS ou plus simultanément et qu'il a deux dossiers de participation distincts.

Les participants d'OMERS ne peuvent pas cotiser au régime lorsqu'ils touchent une rente d'OMERS. Par conséquent, en cas de participations concomitantes, les participants devraient quitter

leurs deux emplois pour pouvoir commencer à toucher une rente d'OMERS. (Les participants devraient être à 10 années ou moins de leur âge de retraite normale).

Depuis le 1^{er} janvier 2005, les participants ayant du service concomitant n'ont plus à quitter leurs deux emplois. S'ils cessent d'exercer un emploi, il leur suffit de mettre un terme à leur deuxième participation à OMERS et ils peuvent conserver leur deuxième emploi.

Pour faciliter la déclaration avec le formulaire e-143 (valable aussi pour le formulaire 143 imprimé)

Déclarez d'abord les périodes d'absence

Commencez par déclarer la ou les périodes d'absence d'un participant avant d'envoyer un *Formulaire e-143 – Demande de prestation du régime OMERS*. Cela nous laisse le temps d'inclure la période d'absence dans le dossier du participant pour qu'elle figure dans les renseignements à son sujet lorsque vous commencez la préparation du formulaire e-143.

Envoyez le *Formulaire e-165 – Déclaration des périodes d'absence/choix*. Ensuite, si le participant :

- **n'achète pas la période d'absence**, envoyez le formulaire e-143 le jour ouvrable suivant.
- **est indécis**, envoyez le formulaire e-143 le jour ouvrable suivant. Nous contacterons le participant si le délai limite d'achat n'est pas expiré.

- **achète la période d'absence**, envoyez le formulaire e-143 le jour ouvrable suivant. Envoyez le paiement de l'achat immédiatement sous pli séparé. (Nous ne pouvons pas procéder à l'achat tant que nous n'en avons pas reçu le règlement.)

Assurez-vous que les renseignements sont définitifs

Soumettez un *Formulaire e-143 – Demande de prestation du régime OMERS* lorsque vous êtes certain que les renseignements sont exacts et définitifs. Cette vérification est importante car tout changement apporté aux renseignements sur un participant après que vous avez envoyé le formulaire e-143 nécessite un suivi et peut retarder le traitement de la prestation du participant. En outre, nous ne pouvons pas récupérer tout excès de paiement forfaitaire après le traitement de la prestation d'un participant.

Déclaration des congés de maternité/parentaux et des FE

N'oubliez pas d'inclure le service correspondant au congé de maternité/parental lorsque vous calculez les facteurs d'équivalence (FE) de vos participants. On suppose qu'un/e participant/e achètera ce type de congé sauf si il/elle indique son refus par écrit.

N'incluez pas le congé dans le FE lorsque le/la participant/e choisit immédiatement de ne pas acheter le congé.

«Les observations
des employeurs
d'OMERS nous aident
énormément à améliorer
l'administration
du régime»

Jennifer Brown,
vice-présidente principale,
Rentes

Participants qui changent d'avis...

Lorsqu'un participant qui avait d'abord décidé de ne pas acheter la période change d'avis...

- **le 30 avril ou avant de l'année de déclaration** – recalculez le FE pour inclure la période d'absence, remettez un T4 révisé au participant et avisez OMERS.
- **après le 30 avril de l'année de déclaration** – ne recalculez pas le FE pour inclure la période d'absence, et ne modifiez pas le T4.

Avisez OMERS. Nous déclarerons le facteur d'équivalence pour services passés (FESP) à l'Agence du revenu du Canada.

www.omers.com Pour plus de renseignements sur la déclaration des périodes d'absence, reportez-vous au manuel *Employers/Employer Administration Manual* (section 11 - Leave periods).

Augmentation des rentes d'OMERS de 3,36 % en 2006

Les rentes d'OMERS augmenteront de 3,36 % le 1^{er} janvier 2006 du fait de la hausse du coût de la vie mesurée par l'indice des prix à la consommation (IPC). Cette augmentation concerne les rentes de retraite normales et anticipées, ainsi que les rentes de survivants, différées et d'invalidité.

La protection contre l'inflation garantie d'OMERS protège la valeur des rentes au fil des années. L'augmentation correspond à

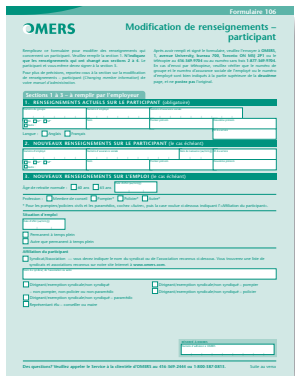
100 % de l'IPC, jusqu'à concurrence de 6 %. Lorsque l'IPC est supérieur à 6 %, l'excédent est reporté sur l'année suivante.

L'IPC est calculé en suivant mensuellement le prix de vente au détail d'un «panier» fixe d'environ 600 biens et services comprenant produits alimentaires, logement, carburant, habillement et loisirs. Selon Statistique Canada, les consommateurs ont payé 3,4 % de plus en septembre 2005 par rapport au mois de septembre précédent pour le même panier en raison surtout de la hausse du prix de l'essence. (Statistique Canada arrondit le chiffre de l'IPC à une décimale.)

OMERS poursuit le développement de **e-access**

En réponse à vos demandes et observations, nous continuons de développer e-access. Au cours des prochains mois, vous découvrirez...

Nouveauté! Formulaire e-106 (janvier 2006)



Nous allons lancer notre nouveau *Formulaire e-106 – Modification de renseignements – Participant*. Il vous permettra de communiquer les renseignements de participation en ligne – un ajout logique (et pratique) à la série des documents e-access. Et en plus, vous pourrez importer certains changements globalement, comme les renseignements d'affiliation des participants, et

envoyer par lots les formulaires e-106.

Comme pour les formulaires e-access précédents, nous avertirons par courriel tous les utilisateurs de e-access lorsque nous lancerons le formulaire e-106. Nous mettrons aussi en ligne une page de directives pour vous aider à l'utiliser. (**Quand** : fin janvier 2006, juste à temps pour la préparation du formulaire e-119!)

Nouveauté! Extraction du service interrompu (janvier 2006)

Cette nouvelle fonction de e-access vous permettra d'obtenir un résumé de toutes les périodes d'absence que vous avez déclarées – par e-access ou sur papier – pour vos participants au cours de l'année. Cela vous aidera à faire le point sur les périodes que vous avez déclarées et sur celles non encore déclarées, et le nombre des erreurs et des exceptions liées au formulaire e-119 sera réduit. (**Quand** : fin janvier 2006).

Postage direct des relevés de rente

OMERS élargit son service de postage direct des relevés de rente des participants.

Comment ça marche?

Vous nous envoyez les adresses mises à jour de vos participants chaque année (au moyen du formulaire e-119) et nous leur postons directement leur relevé de rente.

Quels sont les avantages?

Il y en a plusieurs. Le service de postage direct à vos participants :

- réduit vos frais d'envoi postaux (c'est OMERS qui paie)
- vous n'avez pas à trier et distribuer les relevés de rente
- vous n'avez pas à stocker les relevés de rente jusqu'à ce que vous soyez prêt à les distribuer
- vos participants reçoivent les relevés plus rapidement.

Comment m'inscrire?

Les employeurs utilisant e-access et ce service sont déjà inscrits; inutile de se réinscrire. Les employeurs utilisant e-access qui voudraient commencer à utiliser ce service ont le choix entre deux options :

1. Envoyez-nous un courriel à employer@omers.com.
2. Télécopiez-nous une lettre sur papier à en-tête de votre société au 416-369-1943.

Dans le texte de votre message courriel ou de votre télécopie veuillez préciser que vous voulez vous inscrire au service de postage direct d'OMERS qui nous permet de poster vos relevés de rente directement à vos participants. Si vous envoyez un message courriel, il doit provenir de l'une des personnes citées ci-dessous; si vous envoyez une télécopie, la lettre télécopiée doit être signée par l'une de ces personnes :

- un signataire autorisé de votre organisme (figurant actuellement dans les dossiers d'OMERS); ou
- votre représentant d'OMERS.

Remarque : Pour utiliser ce nouveau service en 2006, vous devez vous inscrire avant de commencer à préparer votre formulaire e-119 2005.

Ça vous intéresse?

Pour plus de renseignements, veuillez vous adresser au Service à la clientèle d'OMERS.

Révisée! Nouvelle documentation d'adhésion (janvier 2006)

Nous préparons une nouvelle documentation plus attrayante et plus informative à l'intention des employés qui adhèrent à OMERS. Elle fournit à tous les nouveaux participants au régime tous les renseignements dont ils ont besoin en tant que nouveaux participants.



Suite à la page 7...

...suite de la page 6

Vous pouvez préparer la documentation et la remettre vous-même aux participants ou nous demander d'envoyer la documentation complète aux participants (**Quand** : janvier 2006)

La documentation comprend :

- une lettre de bienvenue (anciennement le *Dossier de participant*), et les renseignements d'adhésion du participant

que vous pouvez imprimer avec e-access ou que nous pouvons vous envoyer.

- un exemplaire de notre guide du participant *Votre rente de retraite d'OMERS* que vous pouvez remettre au participant (vous en avez une provision), ou que nous vous enverrons avec la lettre de bienvenue à l'intention du participant.

Séminaires de formation sur le formulaire e-119

En compagnie d'autres employeurs d'OMERS, participez à un séminaire de formation interactive, informative et pratique d'une demi-journée sur le formulaire e-119.

Ce séminaire vous intéressera si vous êtes chargé de la préparation du formulaire 119 pour 2005. Il portera sur le processus de traitement du formulaire e-119 pour ceux qui auraient besoin de se rafraîchir la mémoire.

Inscription...

Choisissez en ligne sur notre site les lieux et dates où il reste de la place et qui vous conviennent :

Brockville	18 janvier	Sault Ste. Marie	24, 25 janvier
Kenora	19 janvier	Toronto	12, 16, 24 janvier
Sarnia	11 janvier		

Au programme...

- Comment commencer
 - Importation de données (élaboration d'un fichier d'importation)
 - Envoi des données à OMERS
 - Résolution des exceptions (problèmes liés à vos données)
 - Correspondance électronique (notre babillard en ligne sécurisé)
 - Rapprochement des cotisations
- et bien d'autres questions...

www.omers.com Consultez la rubrique *Employers/Training/e-119 Training Seminars* de notre site Internet où vous trouverez les renseignements à jour sur nos séminaires sur le formulaire e-119, y compris les places encore disponibles.

www.omers.com fait peau neuve

Gouvernance du régime

Cette nouvelle rubrique donne le résumé des procès-verbaux de notre Conseil et des précisions sur l'organisation des comités du Conseil et les mandats, ainsi que des renseignements sur l'autonomie d'OMERS et sur le projet de loi 206.

Les cinq secteurs d'activité d'OMERS apparaissent maintenant sur notre page d'accueil.



Employeurs

C'est ici que vous trouvez les liens d'accès à nos publications, renseignements d'administration et outils (y compris notre manuel d'administration de l'employeur qui est interrogeable), e-access, notre boîte de courrier électronique employer@omers.com, entre autres...

Liens rapides

Pour accéder rapidement aux pages les plus populaires.

Actualités OMERS

Pour que vous soyez toujours au courant de ce qui se passe chez OMERS.

Allez faire un tour sur www.omers.com. Voyez les cinq secteurs proposés sur la page d'accueil, la présentation dynamique, les rubriques supplémentaires et la navigation améliorée.

Au cours de l'année écoulée, nous avons fait des efforts pour améliorer le site Internet d'OMERS. Nous voulions que les visiteurs y trouvent ce qu'ils cherchent, sans pour autant modifier

profondément la conception ni les principales caractéristiques du site.

Vos observations sur notre site Internet nous sont précieuses. Faites-nous part de vos questions, suggestions ou commentaires en vous adressant à notre webmestre à feedback@omers.com. Nous tenons absolument à ce que notre site Internet réponde à vos besoins et à ceux de vos participants.

Découvrir l'administration du régime

À l'approche d'une nouvelle année, nous préparons notre calendrier 2006 des séminaires d'administration à l'intention des employeurs. Ils permettent aux nouveaux employeurs comme aux anciens de découvrir ou de revoir les notions élémentaires d'administration d'OMERS, ainsi que des questions plus complexes.

Les séminaires d'une journée comprennent trois séances : vous choisissez la séance qui vous intéresse. Le matin nous traitons des notions de base d'administration du régime OMERS, soit ce que nous devons tous savoir sur le régime. L'après-midi, nous nous attaquons à l'examen approfondi de questions portant sur les périodes d'absence et l'invalidité. Tout au long des séances, nous examinerons les questions de sécurité d'OMERS, d'outils d'administration en ligne, de e-access et de ses avantages.

Nos formateurs ont une vaste connaissance du régime OMERS et sont parfaitement au courant des questions d'administration du régime auxquelles les employeurs sont confrontés. Vous constaterez qu'ils sont très aimables et serviables, et vous verrez aussi que d'autres employeurs ont les mêmes problèmes que vous, problèmes que nous vous aiderons à résoudre.

Comme d'habitude, les séminaires sont gratuits mais les frais de déplacement et d'hébergement sont à votre charge. Le nombre des places étant limité, inscrivez-vous au plus tôt.

www.omers.com Consultez la rubrique *Employers/Training/Employer Administration Seminars and other meetings* de notre site Internet où vous trouverez les renseignements à jour sur nos séminaires 2006, y compris les places disponibles et lieux.

Séminaires pour employeurs de 2006

Date	Ville	Date	Ville
23 mars	Toronto	1 ^{er} juin	Dryden
6 avril	London	1 ^{er} juin	Durham (conseil scolaire uniquement)
4 mai	Thunder Bay	8 juin	Owen Sound
11 mai	Sudbury (en français)	15 juin	New Liskeard
18 mai	Perth/Smiths Falls	20 juillet	York Region
24 mai	Toronto (Employeurs comptant plus de 200 participants)	24 août	Belleville
25 mai	Toronto (Employeurs comptant moins de 200 participants)		

Entre septembre et décembre, les séances auront lieu à :

Waterloo, Parry Sound, St. Catharines, Barrie, Ottawa (en français), Ottawa, Sault Ste. Marie, Chatham, Kincardine, Markham, Halton (conseil scolaire uniquement), Durham et Toronto.

Des questions? Nous y répondrons!

Objet de votre question	Contactez	La réponse est donnée
- Administration des rentes - e-access - Situation d'une transaction	- Téléphonez au Service à la clientèle au 416-369-2444 ou 1-800-387-0813 - courriel à employer@omers.com	- Pendant l'appel téléphonique - Lors du rappel (le jour ouvrable suivant) - Par courriel (dans les 48 heures)
- Formation sur le formulaire e-119 - Fusion ou dessaisissement - Questions concernant l'employeur (p. ex., vos coordonnées)	Appelez votre coordonnateur de service d'OMERS au 416-369-2400 ou 1-800-387-0813	- Pendant l'appel - Lors du rappel (le jour ouvrable suivant)
Questions concernant un formulaire électronique pour un participant (p. ex., 102, 105, 119, 143, 165, 190)	Utilisez e-correspondence	Par e-access (dans les 48 heures)

Posez vos questions, nous y répondrons. Mais encore faut-il savoir à qui s'adresser.

Voici comment procéder en fonction de votre question.

OMERS Bâtir pour l'avenir

Les rentes d'OMERS fournissent aux employés municipaux de près de 900 employeurs participants en Ontario un revenu de retraite garanti et sûr.

Info-employeurs permet aux représentants des employeurs de se tenir au courant des

questions d'administration du régime, des nouvelles et des prestations.

Nous apprécions vos opinions et commentaires. N'hésitez pas à nous contacter par courriel à employer@omers.com ou à nous écrire à l'adresse ci-dessous.

Pour plus de renseignements sur le régime OMERS, veuillez vous adresser au Service à la clientèle au 416-369-2444 ou 1-800-387-0813.



Téléphone
416-369-2444
1-800-387-0813



Télécopieur
416-369-9704
1-877-369-9704



Poste
1, avenue University
Bureau 700
Toronto ON M5J 2P1



Courriel
employer@omers.com
(en français et en anglais)



Web
www.omers.com
e-access.omers.com